



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles / Utrecht, le 19 août 2011 17h30

Information réglementée - La Banque Nationale de Belgique autorise Ageas à procéder à l'échange contre numéraire des titres de dette non remboursés par Fortis Banque SA/NV

Le 27 mai 2011, Ageas annonçait que Fortis Banque SA/NV, filiale de BNP Paribas partiellement détenue par l'État belge, avait décidé de ne pas exercer son option de remboursement des créances perpétuelles remboursables, à coupon de 6,5% cumulatif, émises par Fortis Banque SA/NV en 2001 (les « Titres »)¹.

Suite à la décision de Fortis Banque SA/NV, et conformément aux conditions générales régissant les Titres, Ageas a demandé à la Banque Nationale de Belgique (la « BNB ») l'autorisation d'acquérir les titres en numéraire et au pair comptable (l'« Échange ») lors de la première date de remboursement, soit le 26 septembre 2011 (la « Date d'Échange »). Ageas vient d'être informé par la BNB que cette dernière autorisait l'Échange. En outre, Ageas a été informé que des détenteurs représentant 95% des Titres ont décidé d'opter pour l'Échange.

Compte tenu du taux élevé de participation à l'Échange, Ageas a décidé, contrairement à l'annonce précédente, d'enregistrer les Titres acquis sous la rubrique des Prêts et Emprunts à la juste valeur² à la Date d'Échange et non sous la rubrique des Instruments Financiers « disponibles à la vente ». Ageas a comptabilisé au deuxième trimestre 2011 une charge nette d'EUR 40 millions représentant l'écart entre le pair comptable et la juste valeur des Titres au 30 juin 2011. Jusqu'à la Date d'Échange, d'éventuelles variations de la juste valeur pourront encore affecter le résultat net du Compte général.

En tant que détenteur de Titres, Ageas aura droit au paiement d'un coupon trimestriel calculé au taux Euribor à 3 mois + 237 points de base sur le montant total des Titres acquis. Le résultat net d'intérêts sur le montant de trésorerie investi devrait progresser d'environ EUR 24 millions.

Ageas tient à souligner que l'Échange n'affectera en rien ni la **situation de solvabilité de ses activités d'assurance, ni son capital discrétionnaire**, puisqu'une provision d'EUR 1 milliard a déjà été constituée en vue de l'Échange.

¹ Le 10 septembre 2001, Fortis Banque SA/NV a émis EUR 1.000 millions de créances perpétuelles remboursables à coupon cumulatif, avec une convention de support signée par les anciennes sociétés mères de Fortis, devenue aujourd'hui ageas SA/NV et ageas N.V. Cette convention de support confère aux détenteurs des titres, dans l'éventualité où Fortis Banque S.A. ne rembourserait pas l'instrument, la possibilité de demander à ageas SA/NV et à ageas N.V. d'échanger les titres contre des actions Ageas nouvellement émises. Les 27 et 28 avril 2011, les assemblées générales des actionnaires d'Ageas n'ont pas approuvé un montant de capital autorisé suffisant pour permettre l'échange. Dès lors, ageas SA/NV et ageas N.V. devront régler l'échange en numéraire, sous réserve de l'approbation par les autorités de contrôle, comme le prévoient les conditions de l'émission des titres.

² Le modèle de valorisation sera basé sur le rendement, au remboursement, de titres Tier 1 comparables de Fortis Banque ou de BNP Paribas et sur un remboursement attendu des Titres en mars 2013. L'attente d'un remboursement en 2013 est fondée sur l'interprétation par Ageas d'une réglementation bancaire récemment adoptée, CRD IV, concernant la disqualification d'instruments Tier 1 comme capital réglementaire à partir de 2013.



Ageas est un groupe d'assurance international riche de plus de 180 années d'expérience et de savoir-faire. Classé dans le Top 20 européen de l'assurance, Ageas a choisi de concentrer ses activités sur l'Europe et l'Asie qui, ensemble, forment le plus grand marché de l'assurance au monde. Les activités d'assurance se répartissent en quatre secteurs opérationnels : Belgique, Royaume-Uni, Europe continentale et Asie. Elles sont menées par des filiales d'Ageas à 100% ainsi que par le biais de partenariats avec des institutions financières de référence et des distributeurs de renom dans le monde entier. Ageas est actif via des partenariats performants en Belgique, au Royaume-Uni, au Luxembourg, en Italie, au Portugal, en Turquie, en Chine, en Malaisie, en Inde et en Thaïlande ; et par le biais de filiales en France, en Allemagne, à Hong-Kong et au Royaume-Uni. En Belgique, via AG Insurance, l'entreprise est le leader incontesté dans les segments *vie individuelle* et *employee benefits*, et se profile aussi comme acteur de référence en *non-vie*. Au Royaume-Uni, Ageas est le deuxième assureur auto pour les particuliers et dans le segment 50+. Ageas emploie plus de 13.000 personnes et réalise un encaissement annuel de près d'EUR 18 milliards.

CONTACT PRESSE

+32 (0)2 557 57 37

INVESTOR RELATIONS

Bruxelles

+32 (0)2 557 57 33

Utrecht

+31 (0)30 252 53 05

Ageas

Rue du Marquis 1 - 1000 Bruxelles - Belgique

Archimedeslaan 6 - 3584 BA Utrecht - Pays-Bas

www.ageas.com